

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT

COMITÉ SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

PROCES VERBAL

Date de la convocation :

Le 24 septembre 2025

Date et lieu du comité syndical :

Le 30 septembre 2025, le Comité Syndical du SIGV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 12h15- à 4 rue du Bouleau, 13 109 SIMIANE COLLONGUE, sous la présidence de Madame Amapola VENTRON

Présents :

Madame LOUIS Evelyne, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,
Monsieur CASSARO Joseph, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,
Monsieur PIETRI Mathieu, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,
Madame RODRIGUEZ Marie Christine, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,
Madame SOUCHON Sylvie déléguée du Conseil Municipal de CABRIÈS,
Madame BEGEY Laurence déléguée du Conseil Municipal de CABRIÈS
Monsieur TANTI Christian, délégué du Conseil Municipal de CABRIÈS,
Madame VALÉRA Dominique, déléguée du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE
Monsieur ARDHUIN Philippe, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE,
Monsieur CANAMAS Robert, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE

Pouvoirs :

Madame LE MEUT Corinne, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR donne pouvoir Monsieur PIETRI Mathieu, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance Madame LOUIS Evelyne, est désignée en qualité de secrétaire par le comité syndical et accepte cette fonction.

En préambule, Madame la Présidente, indique que le SIGV a été informé de la désignation en date du 22 septembre 2025 par le conseil municipal de Bouc Bel Air d'un nouveau membre du comité : Marie Christine RODRIGUEZ.

La Présidente et les membres du comité lui souhaite à cette occasion la bienvenue.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025
- Renouvellement des membres de la commission d'appel d'offre
- Modification des statuts du SIGV
- Autorisation de signature d'un avenant de la CTG du Grand Vallat
- Approbation du bilan d'activité du SIGV- Exercice 2024
- Autorisation de signature de la convention d'adhésion à l'offre de service du pôle santé de CDG13

25.04.19 Approbation du procès-verbal du comité syndical 25 juin 2025

Suite à la transmission du procès-verbal de la réunion du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat du 25 juin 2025, la Présidente demande s'il y a des remarques à faire avant son approbation. Madame Sylvie SOUCHON fait part d'une erreur concernant la liste des membres présents : Monsieur Christian TANTI apparait bien présent mais comme membre délégué de la ville de Bouc Bel Air au lieu de la ville Cabriès.

Mis à part cette remarque le procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des membres en présence.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

25.04.20 Election d'un nouveau vice-Président membre du bureau

Madame la Présidente expose :

Vu la délibération N° 23.04.23, en date du 9 octobre 2023, portant sur la dernière élection du Président et Vice-Présidents, membres du bureau du SIGV,

Vu la délibération de la ville de Bouc Bel Air en date du 22 septembre 2025, désignant les délégués du conseil municipal de la Mairie de Bouc Bel Air au Syndicat Intercommunal du Grand Vallat,

Il est nécessaire de désigner un nouveau Vice-président membre du bureau en complément des élus actuels Amapola VENTRON Présidente et Philippe ARDHUIN Vice-Président.

Il convient de procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un nouveau Vice-Président sous la présidence du doyen d'âge.

ELECTION D'UN NOUVEAU VICE- PRESIDENT

Chaque membre, à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé à la Présidente.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation.....	0
Suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	12

Majorité absolue : 12

A obtenu :

Monsieur Mathieu PIETRI 12 Voix

Monsieur Mathieu PIETRI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Vice-Président.

Madame la Présidente félicite Monsieur Mathieu PIETRI suite à son élection.

25.04.21 Renouvellement des membres de la commission d'appel d'offre

Madame la Présidente expose :

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales concernant la composition de la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération N°23.05.31 portant sur la désignation des membres de la commission d'appel d'offre,

Vu l'intégration madame Laurence BEGEY et Marie-Christine RODRIGUEZ au sein du SIGV suite à la démission de Monsieur Isaac HASSINE et de Monsieur Richard MALLIE,

Madame la Présidente propose d'intégrer deux nouveaux membres dans la commission d'appel d'offres selon la composition ci-après :

Présidente : Amapola VENTRON

Membres titulaires : Philippe ARDHUIN, Joseph CASSARO, Laurence BEGEY, Christian TANTI et Dominique VALÉRA,

Membres suppléants : Mathieu PIETRI, Robert CANAMAS, Evelyne LOUIS, Corinne LEMEUT et Sylvie SOUCHON

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

25.04.22 Modification des statuts du SIGV

Madame la Présidente expose :

Vu l'arrêté du 13 avril 1977 du Sous-Préfet d'Aix en Provence portant création du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat pour la construction d'un collège d'enseignement Secondaire,

Vu la délibération du comité syndical du syndicat susmentionné du 29 avril 1998 approuvant la modification des statuts et la transformation du syndicat en un syndicat à vocation multiple dénommé « Syndicat Intercommunal du Grand Vallat » (SIGV),

Vu la délibération N°17.01.02 du 16 janvier 2017 du SIGV sur la modification de ses statuts suite au retrait de la commune de Cabriès,

Vu la délibération N°17.06.04 en date du 20 décembre 2017 du SIGV sur la modification de ses statuts en lien avec la création au sein du Syndicat, d'une Direction des systèmes d'information et du numérique, en charge d'élaborer, faire évoluer et maintenir en condition opérationnelle, le système d'information regroupant les services de l'informatique, des réseaux et des télécoms des communes de Bouc Bel Air et de Simiane-Collongue,

Vu l'arrêté du 16 juin 2021 du Sous-Préfet d'Aix en Provence portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Grand Vallat, relative à la construction des bureaux du SIGV intégrant le projet de création du Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUI) des communes de Bouc Bel Air : d'autre part la volonté de mutualiser les moyens humains et les compétences dans les domaines de l'informatique, des réseaux et des télécoms et de la vidéoprotection,

Vu la délibération de la commune de Cabriès du 18 mai 2021 demandant sa réintégration au sein du syndicat intercommunal du Grand Vallat,

Vu la délibération du comité syndical du 21 mai 2021 donnant son accord pour l'adhésion de Cabriès au sein du syndicat intercommunal du Grand Vallat,

Vu les délibérations concordantes des communes de Simiane-Collongue du 28 mai 2021 et de Bouc Bel Air du 31 mai 2021 approuvant cette nouvelle adhésion,

Vu l'arrêté du 16 juin 2021 du Sous-Préfet d'Aix en Provence autorisant l'adhésion de la commune de Cabriès au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Grand Vallat et portant extension du périmètre du Syndicat.

Vu la délibération n°21.05.24 en date du 12 juillet 2024, portant sur l'adhésion de la commune de Cabriès au Syndicat Intercommunal du Grand et l'extension du périmètre du Syndicat.

Madame la Présidente indique qu'il convient de modifier les statuts du SIGV (annexé en pièce jointe) en y intégrant la nouvelle compétence exercée par le SIGV dans son article 2 et en réactualisant certaines données de l'article 8 et de l'article 10.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

25.04.23 Autorisation de signature d'un avenant de la CTG du Grand Vallat

Madame la Présidente indique que ce point doit être reporté à une date ultérieure suite au report de calendrier de la CAF. La délibération n°25.04.23 prévue à l'ordre du jour à la demande de la CAF sera reportée fin d'année 2026.

25.04.24 Approbation du bilan d'activité du SIGV- Exercice 2024

La Présidente rappelle que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIGV adresse chaque année aux maires des communes membres un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les maires de chaque commune au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

La Présidente peut être entendue, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Monsieur Joseph CASSARO souhaite à la lecture du document savoir la raison pour laquelle, il a été perçu plus de 100% de recettes en fonctionnement. La Présidente indique qu'il s'agit de remboursements perçus par le SIGV de l'assurance statutaire en lien avec l'absence de façon prolongée pour raison de santé de deux agents. Monsieur Joseph CASSARO demande s'il est possible de revoir à la hausse la valeur faciale des tickets restaurants ? La Présidente indique que la question sera abordée au moment de l'élaboration du BP 2026.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

25.04.25 Autorisation de signature de la convention d'adhésion à l'offre de service du pôle santé de CDG13

Madame la Présidente expose :

Vu la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991, modifiant le Code du travail et le Code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition des directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985, modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Le Pôle Santé du CDG13 propose d'accompagner les employeurs publics dans leurs obligations en matière de santé et de sécurité, à savoir :

- Prévenir les dommages sur la santé en lien avec les conditions de travail,
- Protéger les agents vis à vis des risques professionnels,
- Promouvoir le bien-être physique, mental et social des agents,
- Prendre en compte les inaptitudes des agents à travers le maintien dans l'emploi et le reclassement.

Pour répondre aux nouveaux enjeux en matière de santé au travail et d'organisation de son service médecine, le CDG13 a restructuré ses missions en privilégiant la pluridisciplinarité. A cet effet, l'équipe pluridisciplinaire du pôle santé, pilotée par le médecin coordonnateur est composée de professionnel : médecin du travail, infirmières, psychologue du travail et conseillers prévention.

Ils interviennent dans les collectivités et établissements publics pour assurer la surveillance médicale des agents, mener des actions de prévention sur le milieu professionnel et de prévention en sécurité au travail ainsi que des missions d'inspection.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône propose ainsi au SIGV, travers de la convention ci-jointe, d'adhérer aux prestations suivantes :

- La médecine préventive et la prévention et sécurité au travail
- La psychologie du travail
- La fonction d'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)

Le contenu et les modalités d'organisation forme un socle indivisible.

La participation est calculée en fonction de l'effectif déclaré en début d'année à savoir 80 euros par agent. Cette participation forfaitaire correspondant à l'ensemble des prestations fournies.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion pour une période de 2 ans, à compter du 1er janvier 2026.

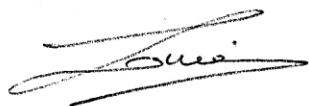
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

La Présidente à l'occasion de l'entrée de Monsieur Mathieu PIETRI demande ce que les membres du comité pensent des missions actuelles et comment ils souhaiteraient qu'elles évoluent dans le moyen terme. Monsieur PIETRI souhaite que l'on renforce l'accompagnement de l'offre de service aux familles dans le cadre de la CTG, que l'on améliore le maillage des caméras. Monsieur PIETRI n'est pas favorable à mutualiser les marchés et l'instruction des permis de construire.

Madame VENTRON souhaite que le SIGV puisse proposer une offre en matière d'IA et que l'on puisse déployer des caméras sur les zones de dépôt sauvage. Monsieur ARDHUIN souhaite que l'on puisse rajouter des caméras aux entrées des forêts et que les montants de participation n'augmentent pas.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. VENTRON", is written over a faint, circular official stamp.

La Présidente de séance

